



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité interdépartementale des deux Savoie
430, rue Belle Eau
ZI des Landiers Nord
73011 CHAMBERY

CHAMBERY, le 19/12/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/11/2022

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

UGITECH

Avenue Paul Girod
73400 UGINE

Références : 20221219_RAPPORT_exploitant.vi.UGITECH.TS_GEORISQUES
Code AIOT : 0006104505

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/11/2022 dans l'établissement UGITECH implanté Avenue Paul Girod 73403 UGINE. L'inspection a été annoncée le 05/09/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite d'inspection a été réalisée dans le cadre de l'action nationale incendie dans les traitements de surface qui fait suite à une accidentologie importante sur l'année 2021.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- UGITECH
- Avenue Paul Girod 73403 UGINE
- Code AIOT : 0006104505
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Oui

UGITECH est une aciérie qui fabrique de l'acier inoxydable, le lamine et le transforme (barres et fils). C'est au niveau de l'atelier PFM (Parachèvement Fil Machine) que sont réalisées les opérations de recuit, de grenailage et de traitement de surface du fil machine pour une capacité annuelle de 150 000 tonnes.

Le site dispose de 2 lignes de décapage (DC 6 et DC 8), le choix de la ligne étant selon les

caractéristiques intrasèques (nuances) des aciers inoxydables.

Les bobines de fil sont installées sur un carrousel puis passent par une opération d'étuve (pour sécher les bobines stockées en extérieur), un bain de sels fondus (à base de soude chauffée à 500°C), un bain de rinçage, un bain acide chauffé, un rinçage, opérations répétées une seconde fois.

L'atelier fonctionne en continu hormis les opérations de maintenance longues (Noël et été) et des arrêts de production de 8h. En ce moment, les lignes de traitement de surface ne fonctionnent que 5j/7 (et étaient arrêtées le jour de l'inspection).

La ligne DC 6 est composée de bains de HNO₃ + HF tandis que la ligne DC8 est composée de bains de HCl + HNO₃ + HF ainsi que d'une opération finale de passivation.

Depuis quelques années, le site a mis en place une opération de grenailage afin de moins utiliser les fours à soude (permet le respect de la réglementation sur les émissions de NOx et de réaliser des économies).

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Traitement de surface : risque incendie

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;

- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Le site d'UGITECH a bien appréhendé le risque incendie liée à l'activité de traitement de surface et ceci dès la conception de l'installation (par le système de chauffage des bains par exemple) et assure un bon suivi de ses équipements de sécurité et de la gestion des alarmes.

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|----|---------------------------------|--|--|-------------------|
| 1 | Désenfumage – présence de DEFNC | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 3.II | / | Sans objet |

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|----|---|---|--|-------------------|
| 2 | Désenfumage – Dimensionnement des DEFNC | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 3.II | / | Sans objet |
| 3 | Installations électriques – mises à la terre | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 5 | / | Sans objet |
| 4 | Installations électriques – chauffage des bains | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 6-I | / | Sans objet |
| 5 | Installations électriques – tests annuels | Arrêté Préfectoral du 30/08/2019, article 2.6 (annexe 10) | / | Sans objet |
| 6 | Moyens de lutte incendie – moyens | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 10 | / | Sans objet |
| 7 | Moyens de lutte incendie – entretien | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 10 | / | Sans objet |

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|----|---|---|--|-------------------|
| 8 | Confinement des eaux incendie – dimensionnement | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 9 | / | Sans objet |
| 9 | Confinement des eaux incendie – organes de commande | Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 9 | / | Sans objet |

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le désenfumage permet aux fumées chaudes (qui sont plus légères) de sortir du bâtiment permettant ainsi une bonne évacuation du personnel et des conditions d'intervention plus faciles pour les secours extérieurs. Au vu de l'état de son désenfumage, UGITECH a fait le choix de le laisser ouvert en permanence, avec impossibilité de le fermer. Néanmoins, au vu de la configuration du bâtiment, les surfaces servant au désenfumage sont particulières : situées sur le pan droit de la toiture en dent de scie et en ouverture à l'italienne, elles ne sont pas aussi efficaces que les ouvertures sur toit plat. Aussi, UGITECH devra calculer la surface réelle de ces ouvertures et des plaques en ploycarbonates qui sont susceptibles de fondre en cas d'incendie.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Désenfumage – présence de DEFNC

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 3.II – AP article 3.6 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Dispositions constructives |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Dispositifs de désenfumage en partie haute « conformes à la réglementation en vigueur » AP Article 3.6 Zones de "risques incendie" annexe 10 : 3.6.4 Dégagements Dans les locaux comportant de telles zones, les portes s'ouvrent facilement dans le sens de l'évacuation. Elles sont « pare-flammes » une demi-heure et à fermeture automatique. Les dégagements sont répartis de telle façon que ne subsiste, compte tenu des recoupements intérieurs, aucun cul de sac supérieur à 20 mètres, ni aucun point distant de plus de 40 mètres d'une issue protégée ou donnant sur l'extérieur. Les locaux particulièrement dangereux ne sont pas implantés en cul de sac. Les escaliers intérieurs d'évacuation sont encloués lorsqu'ils sont établis sur trois niveaux ou plus. Ils sont désenfumés en partie haute par une ouverture manœuvrable depuis les paliers. Les unités construites en estacade extérieure ou les parties d'unité aménagées de cette façon sont conçues de façon à permettre l'évacuation rapide du personnel et l'intervention en toute sécurité. 3.6.5 Le désenfumage des locaux s'effectue par des ouvertures situées dans le quart supérieur de leur volume. La surface totale des ouvertures est supérieure au 1/200 de la superficie de ces locaux. L'ouverture des équipements de désenfumage peut se faire manuellement, y compris dans le cas d'une ouverture à commande automatique. Les commandes des dispositifs d'ouverture sont facilement accessibles |
| Constats : Le bâtiment du traitement de surface date des années 70 et est construit selon les modèles de l'époque, soit une toiture en dent de scie. Des ouvertures sont présentes sur toutes les parties droites de la toiture à raison de 4 trappes par ligne soit 48 trappes au total. Ces trappes ont une surface unitaire de 4,4 m ² . L'exploitant a calculé que cela représentait une surface d'ouverture de 211 m ² pour un bâtiment de 11 232 m ² (rectangle central sans la partie transtockeur et sans la partie traitement thermique /recuit qui a des ouvertures dédiées) soit 1,88 % de la surface du bâtiment. Cependant ce désenfumage étant en vertical et à ouverture à l'italienne avec les gonds en hauteur, on ne peut pas considérer que la surface de désenfumage est à 100%. La toiture dispose également de tôles en plaque de polycarbonate qui fondent en cas d'incendie (le calcul de la surface est en cours). => UGITECH calculera le pourcentage d'ouverture réel avec les trappes de désenfumage et le pourcentage d'ouverture avec les tôles en polycarbonate. Il précisera également la température de fusion de ces plaques. Le bâtiment est évacuable par des portes avec barres anti-panique dans toutes les directions, il n'y a pas de cul de sac dans l'atelier. |
| Type de suites proposées : Susceptible de suites |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 2 : Désenfumage – Dimensionnement des DEFNC

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 3.II |
| Thème(s) : Risques accidentels, Dispositions constructives |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Commande automatique et manuelle Commande manuelle placées à proximité des accès |
| Constats : Ce désenfumage, qui n'est pas automatique, est ouvert en permanence suite à des problèmes de tringlerie bloquée. Les manivelles des tringleries ont été retirées afin de ne pas pouvoir fermer ces ouvertures (choix d'UGITECH). Lors de la partie terrain, il a été vu l'absence des manivelles et le caractère ouvert des désenfumage. Si on ne peut pas considérer que la prescription est respectée, le fait que les trappes soient ouvertes permet aux fumées de s'échapper et l'objectif est atteint. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 3 : Installations électriques – mises à la terre

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 5 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Installations électriques |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Toutes les parties de l'installation susceptibles d'emmagasiner des charges électriques (éléments de construction, appareillage, réservoirs, cuves, canalisations...) sont reliées à une prise de terre conformément aux normes existantes. |
| Constats : Les cuves du traitement de surfaces sont en plastique (PVDF-Fm ou PP-H) selon les type d'acides et l'étape de la chaîne. Les bâtiments sont à la terre, depuis leur construction. Les différents matériel électrique sont reliés à la terre (armoires électriques du DC8 notamment vu lors de la partie terrain...) Les fours à soude sont également reliés à la terre (vu lors de l'inspection terrain). Un contrôle annuel électrique est réalisé, la vérification des prises de terre à été réalisée en 2020 pour la dernière fois. UGITECH a présenté le rapport de 2020. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 4 : Installations électriques – chauffage des bains

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 6-I |
| Thème(s) : Risques accidentels, Installations électriques |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Art -6 - I Les systèmes de chauffage des cuves sont équipés de dispositifs de sécurité qui permettent de détecter le manque de liquide et d'asservir l'arrêt du chauffage. |
| Constats : Les cuves des bains (ainsi que les conduits d'aspiration) sont en PVDF-FM qui est un plastique résistant aux fortes températures et résistant aux flammes ou en PP-H selon la zone et le type d'acide, ceci afin de ne pas avoir un incendie généralisé de la ligne. Les différents bains ne sont pas chauffés dans les cuves mais par des échangeurs de chaleurs situés à proximité et le bain revient déjà chaud dans la cuve. Les échangeurs ont été vus lors de la partie terrain. La soude est chauffée par un radiant au gaz dans le four à soude qui est en acier et qui dispose de capteurs de températures et de niveaux qui sont vérifiés régulièrement. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 5 : Installations électriques – tests annuels

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 30/08/2019, article 2.6 (annexe 10) |
| Thème(s) : Risques accidentels, Installations électriques |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : L'installation électrique et le matériel électrique utilisés sont appropriés aux risques inhérents aux activités exercées. Toute installation ou appareillage conditionnant la sécurité peut être maintenu en service ou mis en position de sécurité en cas de défaillance de l'alimentation électrique normale. Un test annuel de perte des alimentations électriques par secteur du site est organisé pour vérifier l'opérabilité de la défense incendie, des capteurs de gaz toxiques, de gaz inflammables et de flammes ainsi que des dispositifs relatifs à la sûreté. |
| Constats : L'exploitant a présenté le rapport de visite électrique du secteur PFM/grenaillage réalisé par Bureau Véritas en date des 18, 19, 20 et 21 septembre 2022. UGITECH réalise aussi un contrôle thermographique interne de ses installations. Le dernier rapport avec anomalies date de 2015. Les contrôles thermographiques des années suivantes n'ont pas montrer d'anomalies et les dates sont enregistrées sous SAP. Les différents contrôles et les anomalies sont gérées via SAP et BV-link (logiciel de Bureau Véritas). Un plan d'actions est également réalisé à la suite de ces visites et une priorisation est donnée à chaque anomalie, avec un objectif de traitement au plus tard dans l'année. En cas d'écart, l'appareil en cause est consigné jusqu'au traitement de cet écart. En cas d'écart significatif, le chef de service est informé. SAP est renseigné de manière à ce que toutes les opérations soient datées. Pour la détection incendie, Siemens réalise une visite annuelle préventive avec notamment la vérification des batteries et les opérations de maintenance curative en cas de besoin, de manière hebdomadaire pour l'ensemble de l'usine, en tournant. UGITECH a présenté le rapport annuel de Siemens en date du 11/03/22 pour 2021 (le rapport est envoyé après les passages cumulés sur 1 an). Une coupure électrique globale en août permet les tests des systèmes stratégiques. DRAEGER réalise les tests des détecteurs gaz qui sont situés à la régénération des acides, au stockage et au dépotage. L'atelier de TS ne dispose pas de capteurs de gaz toxiques au vu des concentrations de ces derniers (octobre 22) DRAEGER réalise également les contrôles des explosimètres des tubes radiants des fours à soude et des détecteurs flamme. Les sondes de température sont asservies à la détection incendie, elles permettent la fermeture des vannes et la coupure de l'aspiration. Les laveurs de gaz sont protégés par une extinction automatique de type déluge. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 6 : Moyens de lutte incendie – moyens

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 10 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Moyens de lutte |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : L'installation doit être équipée de moyens de lutte contre l'incendie adaptés aux risques encourus, conçus et installés conformément aux normes en vigueur, en nombre suffisant et correctement répartis sur la superficie à protéger. |
| Constats : Le site dispose d'extincteurs, de RIA et de poteaux incendie normalisé, adaptés aux risques. Lors de la visite terrain nous avons vu notamment des extincteurs 50kg poudre sur roue à proximité des installations. La salle de commande électrique du DC8 est équipée d'une extinction automatique à l'azote (pour la ligne DC 6, la technologie est différente, les armoires sont à proximité de la ligne). Les RIA sont sur le réseau du ruisseau du Nord Blanc qui est situé en hauteur, leur pression est de 12bars, ils fonctionnent donc à la gravité et disposent d'un réducteur de pression à 6 bars. Les poteaux incendie sont alimentés par l'Arly à 3,5 bars et en secours par le ruisseau du Nord Blanc. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 7 : Moyens de lutte incendie – entretien

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 10 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Moyens de lutte |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Ces moyens sont maintenus en bon état et vérifiés au moins une fois par an par un organisme compétent. |
| Constats : UGITECH entretient en interne ses extincteurs, ses RIA et ses poteaux incendie, à une fréquence annuelle sauf pour les RIA où la fréquence est semestrielle (passage en hors-gel et inversement). Les visites quinquennales et décennales des extincteurs sont sous-traitées. Le site dispose d'extincteurs en stock et pioche dans ce dernier en cas d'utilisation de ceux disposés dans le site. En cas de problème, l'alarme est reportée sur la centrale incendie et au poste de sécurité, en H24, qui appelle l'atelier pour la levée de doute par la maintenance qui est présente en H24 et par un dépanneur en H24 à l'atelier central électrique. En dehors des heures d'exploitation, il y a toujours une personne de maintenance sur site. Les week-ends, jours fériés et jours d'arrêt, il y a un rondier supplémentaire qui permet à l'agent de sécurité de rester au poste de garde. Le site dispose également de pompiers volontaires avec téléalerte + astreinte. La nuit et les Wekk-end, l'appel des secours extérieurs est systématique car il n'y a pas d'ESI en nombre suffisants en H24, selon les postes. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 8 : Confinement des eaux incendie – dimensionnement

| |
|--|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 9 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Confinement des eaux incendie |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : L'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées lors d'un accident ou d'un incendie, y compris les eaux utilisées pour l'extinction, sont collectées grâce à un bassin de confinement ou un autre dispositif équivalent. En tout état de cause, l'installation comportant des stockages de substances ou préparation très toxiques quantité supérieure à 20 tonnes, ou toxiques en quantité supérieure à 100 tonnes est équipée d'un bassin de confinement ou de tout autre dispositif équivalent. Le volume de ce bassin est déterminé au vu de l'étude de dangers. En l'absence d'éléments justificatifs, une valeur forfaitaire au moins égale à 5 m ³ par tonne de produits visés au deuxième alinéa ci-dessus et susceptibles d'être stockés dans un même emplacement est retenue. |
| Constats : Le site dispose de plusieurs bassins d'orage-eaux incendie. Celui du secteur PFM est de 240 m ³ , il s'agit d'un bassin enterré. Pour la gestion des eaux pluviales, il est en gestion automatique selon le pH et le débit. Les 2 lignes de traitements de surface sont sur rétention, le stockage des produits chimiques est également sur rétention. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |

N° 9 : Confinement des eaux incendie – organes de commande

| |
|---|
| Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 30/06/2006, article 9 |
| Thème(s) : Risques accidentels, Confinement des eaux incendie |
| Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet |
| Prescription contrôlée : Les organes de commande nécessaires à la mise en service de ce bassin doivent pouvoir être actionnés en toutes circonstances. |
| Constats : A proximité du bassin de confinement se trouve une armoire de commande qui permet la fermeture de la vanne guillotine afin de retenir les eaux polluées. Le mode d'emploi est indiqué sur place, les ESI réalisent la manœuvre de manière annuelle , les opérateurs de la station de régénération, postés en 2x8 réalisent également cette manœuvre. |
| Type de suites proposées : Sans suite |
| Proposition de suites : Sans objet |